

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2021 à 18H**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 21 janvier 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 28 janvier 2021 à 18h, Salle Armstrong – ESPACE – Place Saint Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOJEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Marina DA COSTA à Patrick SAUZEDDE
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseillers absents excusés : Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Jean-François DELAIRE.

Conseillers suppléants ayant voix délibérante : Thierry LAMBINET, Yves DUBIEN.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
ADOPTION**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix
délibérantes :

2

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat, notamment ses articles L302-01, L302-2, et R302-2 à R302-12 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20170601-19 du 1^{er} juin 2017 décidant de s'engager dans l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20191219-23 du 19 décembre 2019 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Considérant l'avis des communes ;

Considérant l'avis de la Formation Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Parc naturel régional (PNR) Livradois-Forez ;

Considérant l'avis favorable du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) transmis par courrier en date du 13 novembre 2020 suite à sa réunion du 13 octobre 2020 ;

Considérant le courrier du Préfet en date du 2 décembre 2020 émettant un avis favorable sous réserve de la prise en compte de recommandations.

Le rapporteur rappelle que le Programme Local de l'Habitat (PLH) constitue l'outil de gouvernance et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat. Il définit pour 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant notamment à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale en assurant entre les Communes, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Le projet de PLH est constitué :

- D'un diagnostic ;
- D'un document d'orientation, décliné en 4 orientations ;
- D'un programme d'actions, composé de 18 fiches-actions ;
- De fiches communales.

Le Préfet a émis un avis favorable sous réserve de la prise en compte de recommandations :

- Mettre en œuvre, suite à la mise à jour de l'identification des potentiels fonciers, une stratégie foncière qui fera l'objet d'un examen lors du bilan triennal du PLH ;
- Sur la thématique des gens du voyage, mettre en cohérence le nombre de ménages présents sur le territoire entre la partie diagnostic et le programmes d'actions ;
- Spécifier la typologie des logements sociaux à produire ;
- Veiller à la mise en œuvre rapide de l'action n°1 relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux.

Aussi, il est proposé d'apporter les précisions suivantes au Programme Local de l'Habitat :

- Les enveloppes de densité moyenne nette issue du SCoT par secteur ont été ajoutées dans chaque fiche communale selon leur secteur de rattachement ;
- Le nombre de ménages issus des gens du voyage présents sur le territoire a été mis en cohérence (pour information 15 ménages) ;
- La part des typologies de logements sociaux à produire a été précisé dans les orientations (page 96) et dans la fiche action (page 149).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** définitivement le Programme Local de l'Habitat 2020-2026.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20210128-20210128_07B-DE
Regu le 19/02/2021